



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Séance ordinaire du mois d'août

Pour un deuxième mois consécutif, la séance ordinaire du conseil municipal du 2 août a eu lieu dans la grande salle du centre le Sillon. Compte tenu des règles sanitaires en vigueur, il est probable que la grande salle servira encore pour quelques mois pour les séances du conseil.

En résumé ce mois-ci, en plus des décisions administratives d'usage, le conseil a démarré le processus d'adoption des principaux règlements d'urbanisme de la Municipalité. Cette procédure est requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en raison de l'entrée en vigueur, le 10 août 2018, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Île-d'Orléans. La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a l'obligation d'assurer la concordance des outils de planification et de contrôle en matière d'urbanisme comme pour toutes les autres municipalités faisant partie de la MRC.

En vous souhaitant une belle fin d'été 2021 et en vous rappelant de mettre à votre agenda la séance publique de consultation sur les règlements d'urbanisme qui est prévue le 13 septembre 2021 dès 20 h. Cette séance sera immédiatement suivie de la séance ordinaire de septembre. Ces séances se tiendront dans la grande salle du centre communautaire le Sillon. (Accès par le 554, rue Lemelin)

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 2 août 2021, les projets de règlements suivants ont été adoptés :
 - Projet de règlement décrétant l'adoption du Plan d'urbanisme de la Municipalité numéro 021-172 ;
 - Projet de règlement de zonage numéro 021-173 ;
 - Projet de règlement de lotissement numéro 021-174.
2. Ces projets contiennent une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Lors d'une séance ordinaire du Conseil de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 2 août 2021, les projets de règlements suivants ont été déposés et un avis de motion a été donné :
 - Projet de règlement de construction numéro 021-175 ;
 - Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 021-176.
4. Ces projets ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une séance publique de consultation se tiendra le 13 septembre 2021 à 20 h, dans la grande salle du Centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.
6. L'objet de cette séance est d'informer et de consulter la population. Les projets de règlement visent à réviser l'ensemble de la réglementation d'urbanisme pour donner suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Île-d'Orléans.
7. Au cours de cette séance publique, la Mairesse, ou une personne désignée par elle, expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

8. De plus, en raison de la situation sanitaire en vigueur cette consultation publique sera complétée par une consultation publique écrite qui sera tenue du 14 septembre au 1^{er} octobre 2021.
9. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation à la Mairie aux heures régulières soit : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et sur le site Internet municipal au : msfio.ca.
10. Ces projets de règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce troisième jour d'août deux mille vingt et un.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier